

## Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1998 - Halte Nautique

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Ce service public comprend l'exploitation et la gestion de la Halte Nautique sur le Doubs, au niveau du Moulin Saint-Paul.

L'Office de Tourisme/Syndicat d'Initiative est titulaire du contrat de délégation de service public pour trois ans du 1<sup>er</sup> janvier 1997 au 31 décembre 1999.

### 1 - Analyse de l'activité du service délégué en 1998

Sur 3 mois d'activités (15 juin au 15 septembre), la fréquentation pour 1998 est en hausse sensible par rapport à 1997 :

- \* 337 arrivées de bateaux (295 en 1997, soit + 14,2 %),
- \* 564 nuitées pour les bateaux (484 en 1997, soit + 16,5 %).
- \* 999 personnes pour 1 334 nuitées (soit 1,33 nuitée/personne).

Comme toutes les années précédentes depuis son ouverture en 1992, la plupart des séjours ne durent qu'une seule nuit. Le tiers des plaisanciers seulement s'y arrêtent pour deux nuits afin de visiter la ville et participer aux différentes animations de l'été (mardi d'accueil, passeports culturels...)

En ce qui concerne la nationalité des plaisanciers, le panel reste traditionnel : Allemands (32,7 %), Suisses (28,5 %), Français (17,8 %) forment la plus grosse partie des touristes (79 % contre 78,4 % en 1997).

La Halte a accueilli cette année des étrangers de 7 pays européens différents (Hollandais, Britanniques, Belges, Danois, Autrichiens, Norvégiens, Luxembourgeois), mais aussi des Américains, des Israéliens et des Africains du Sud.

### 2 - Analyse des comptes de l'activité déléguée en 1998

L'OTSI gère la Halte Nautique à ses risques et périls, l'exploitation est déficitaire depuis 1994. Le déficit a même augmenté en 1998 (- 8 067 F contre - 1 756 F en 1997).

Les recettes totales baissent de 2 888 F, soit - 8,6 % par rapport à 1997, en raison de l'absence de location d'emplacement à l'année (7 700 F en 1997).

La hausse des dépenses (+ 9,7 %) s'explique essentiellement par l'augmentation du salaire du gardien (+ 4 925 F, soit + 21,2 %), les autres postes -eau, électricité, téléphone, assurances- ayant diminué (- 2 639 F, soit - 21,8 %).

La relative faiblesse de la fréquentation et le niveau bas de la tarification (18 F par nuit et par bateau de moins de 6 m) ne permettent pas de dégager des moyens pour améliorer l'accueil et la promotion du site. La Halte Nautique est ainsi installée dans un déficit répété depuis 1994 et qui s'est même aggravé en 1998, tout en demeurant peu important en valeur absolue.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 1999*